

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

DocuSigned by:

Olivier Hughes Despointes

EE079E885E764F1...

certifié
conforme

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 22 841 102	FB
	Production vendue { biens * services *	FD	FE
		FG 65 686	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 22 906 787	FK
	Production stockée *		FL 22 906 787
	Production immobilisée *		FM
	Subventions d'exploitation		FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FO 26 789
	Autres produits (1) (11)		FP 201 660
			FQ 19 565
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 23 154 801
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS 13 271 887
	Variation de stock (marchandises)*		FT 1 412 289
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW 5 115 787
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX 174 239
	Salaires et traitements *		FY 1 475 118
	Charges sociales (10)		FZ 420 354
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions		GA 397 363
			GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC 252 615
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE 32 095
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 22 551 747
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG 603 055
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL 894
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM
	Différences positives de change		GN 2 234
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO
Total des produits financiers (V)			GP 3 128
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ 1 156
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR 18 518
	Différences négatives de change		GS 3 320
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT
Total des charges financières (VI)			GU 22 994
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV (19 866)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW 583 189

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		HYPERMAT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	66 851		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	74 122		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	140 973		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	139 702		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	86 880		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	3 578		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	230 161		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	(89 188)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	44 460		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	97 292		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	23 298 903		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	22 946 653		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	352 250		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	14 904	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	18 545	
		— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	5 697	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	4 500	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	(943)	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
			Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 649	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6		
		obligatoires		A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
DONS		4 500				
FRAIS DE GARDIENNAGE EXCEPTIONNELS		130 972				
MECENAT 2017 et 2019 non reçu		2 490				
DIVERS AJUSTEMENTS		1 741	4 116			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

Certifié
conforme

DocuSigned by:

Liasse fiscale

Olivier Hughes Despointes

EE079E885E764F1...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		HYPERMAT										112					
Adresse de l'entreprise		ZONE DU BAC 97220 TRINITE										Durée de l'exercice précédent *		112			
Numéro SIRET *		352967236000014										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le, 310101912101215					
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										81 650		AG 80 340 1 310		
		Fonds commercial (1)	AH										266 786		AI 266 786		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										60 000		AO 60 000		
		Constructions	AP										576 684		AQ 491 052 85 632		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										157 355		AS 135 202 22 153		
		Autres immobilisations corporelles	AT										4 352 466		AU 2 627 666 1 724 800		
		Immobilisations en cours	AV										16 117		AW 16 117		
		Avances et acomptes	AX										87 270		AY 87 270		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT				
		Autres participations	CU										CV				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
Autres titres immobilisés		BD										24 590		BE 24 590			
Prêts		BF										BG					
Autres immobilisations financières *		BH										12 392		BI 12 392			
TOTAL (II)		BJ										5 635 308		BK 3 334 259 2 301 049			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM				
		En cours de production de biens	BN										BO				
		En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										5 114 955		BU 541 113 4 573 841		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										106 236		BW 106 236		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX										644 349		BY 286 836 357 514		
		Autres créances (3)	BZ										321 452		CA 44 791 276 661		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE				
	DIVERS	Disponibilités	CF										227 704		CG 227 704		
		Charges constatées d'avance (3) *	CH										77 811		CI 77 811		
		TOTAL (III)	CJ										6 492 506		CK 872 740 5 619 767		
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW													
			Primes de remboursement des obligations (V)	CM													
Écarts de conversion actif *	CN										1 156		1 156				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										12 128 970		IA 4 206 999 7 921 971				
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		286 836	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		HYPERMAT		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000...)	DA	800 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	80 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 927 848		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	352 250		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 160 097		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 156		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	1 156		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 146 543		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	6 346		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	109 739		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 852 445		
	Dettes fiscales et sociales	DY	503 620		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	93 373		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	48 652		
TOTAL (IV)	EC	4 760 718			
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 921 971		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 121 552		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	314 198			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>HYPERMAT</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KI	354 941	KH		KH	1 494			
CORPORELLES	Terrains						KG	60 000	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	300 000	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	281 083	KQ		KR	11 400			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	157 355	KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	3 825 818	KW		KX	69 018				
	Matériel de transport *					KY	143 374	KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	356 997	LC		LD	18 367				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH	16 117	LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	87 270			
	TOTAL III						LN	5 140 743	LO		LP	186 055			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	24 590				
Prêts et autres immobilisations financières						IT	12 392	IU		IV					
TOTAL IV						LQ	12 392	LR		LS	24 590				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	5 508 076	ØH		ØJ	212 139		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste 1				pour excédents et déficits en mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	8 000	LW	348 435	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	60 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	300 000	MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS		MG	15 799	MH	276 684	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	157 355	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		MM	34 372	MN	3 860 464	MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	143 374	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	26 736	MT	348 628	MU		
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	16 117	NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	87 270	NF		
	TOTAL III						IY		NG	76 907	NH	5 249 891	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C	24 590	2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	12 392	2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	36 982	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	84 907	ØL	5 635 308	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise										HYPERMAT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements				CY				EL				EM				EN					
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PF				PF				PG				PH					
TOTAL I				RK				RM				RN				RO					
Terrains				PI				PI				PK				PL					
Constructions		Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ					
		Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU					
		Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA				QB				QC					
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG					
		Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO					
		Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT					
TOTAL II				QU				QV				QW				QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN				ØP				ØQ				ØR					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS												REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais établissements		M0		N1		N2		N3		N4		N5		N6							
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV							
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1							
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD							
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8							
Constructions		Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6						
		Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4						
		Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7						
		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5						
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3						
		Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8							
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO							
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV							
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW																			
Total général non venant (NS + NT + NU)																					
Total général non venant (NW - NY)																					
CADRE C																					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer												Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations												SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>HYPERMAT</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	12 392	UV		UW	12 392			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	286 836				286 836			
	Autres créances clients			UX	357 513	357 513						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 243	1 243						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	46 601	46 601						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 652	44 652						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	131	131						
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	228 824	228 824						
	Charges constatées d'avance			VS	77 811	77 811						
TOTAUX			VT	1 056 004	VU	756 776	VV	299 228				
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	314 198	314 198							
	à plus d'1 an à l'origine		VII	832 345	193 179	572 803	66 363					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 242	1 242							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 052 445	2 052 445							
Personnel et comptes rattachés			8C	306 209	306 209							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	150 557	150 557							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 826	13 826							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	33 027	33 027							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	5 104	5 104							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	93 373	93 373							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	48 652	48 652							
TOTAUX			VY	4 650 979	VZ	4 011 813	572 803	66 363				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	190 519	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 État préliminaire.

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT Néant

I - Immobilisations*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	5 250			1 179	4 071
2	630			165	464
3	4 861			1 958	2 903
4	7 142			1 822	5 320
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1	(4 071)	(4 071)				
2	(464)	(464)				
3	(2 903)	(2 903)				
4	(5 320)	(5 320)				
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		(12 758)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		(12 758)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

13

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ ²

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		(à préciser) au titre de :				
		N - 7				
		N - 8				
	N - 9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

⁹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT Néant ☒*

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *ter* du CGI) 2

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *ter* du CGI) 2

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 10,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

HYPERMAT

ZONE DU BAC 97220 TRINITE

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : HYPERMAT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié
conforme

DocuSigned by:

Olivier Hugues Despointes

EE079E885E764F1...

HYPERMAT SAS

Capital : 800 000 Euros

RCS : Fort de France B 352 967 236 (90 B2)

Siège social : Zone du Bac
97220 Trinité

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

HYPERMAT SAS

Capital : 800 000 Euros
RCS : Fort-de-France B 352 967 236 (90 B2)
Siège social : Zone du Bac
97220 Trinité

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'associé unique de la société HYPERMAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPERMAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- 1) Votre société détient un stock de marchandises pour une valeur globale avant dépréciation de 5 114 955 €. Ce stock est déprécié à hauteur de 541 113 € et figure à l'actif pour une valeur nette de 4 573 841 €. Les modalités de valorisation de ces stocks et de détermination des dépréciations sont décrites en annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles, et nous ont permis d'apprécier, notamment par l'assistance à l'inventaire physique et l'analyse des durées de rotation, le caractère raisonnable des modalités de valorisation des stocks figurant à l'actif.

- 2) Les dettes fournisseurs figurent au passif pour une valeur de 2 852 445 €. Une analyse nominative est effectuée en fin d'exercice, afin de déterminer si les dettes fournisseurs sont exhaustives.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles et nous ont permis, notamment par l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation et l'examen de pièces justificatives, d'apprécier l'existence et l'exhaustivité des dettes fournisseurs figurant au passif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lamentin, le 16 mars 2026

MG Audit
Commissaire aux comptes

Signé par Fabrice Marraud Des Grottes
Le 16 mars 2026



doc_La23
tx_xZAXx9oBrMPd

Fabrice Marraud des Grottes
Directeur Général

HYPERMAT

Bilan

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	81 650	80 340	1 310	2 672	- 1 362
Fonds commercial	266 786		266 786	266 786	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	60 000		60 000	60 000	
Constructions	576 684	491 052	85 632	83 759	1 873
Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 355	135 202	22 153	41 670	- 19 517
Autres immobilisations corporelles	4 352 466	2 627 666	1 724 800	2 027 088	- 302 288
Immobilisations en cours	16 117		16 117	16 117	
Avances et acomptes	87 270		87 270		87 270
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	24 590		24 590		24 590
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 392		12 392	12 392	
TOTAL (I)	5 635 308	3 334 259	2 301 049	2 510 484	- 209 435
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	5 114 955	541 113	4 573 841	6 063 728	-1 489 887
Avances et acomptes versés sur commandes	106 236		106 236	86 402	19 834
Clients et comptes rattachés	644 349	286 836	357 514	487 595	- 130 081
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	1 243		1 243		1 243
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	46 601		46 601		46 601
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	44 652		44 652	23 408	21 244
. Autres	228 955	44 791	184 165	325 468	- 141 303
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	227 704		227 704	665 023	- 437 319
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	77 811		77 811	97 112	- 19 301
TOTAL (II)	6 492 506	872 740	5 619 767	7 748 735	-2 128 968
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	1 156		1 156		1 156
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 128 970	4 206 999	7 921 971	10 259 219	-2 337 248

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 800 000)	800 000	800 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	80 000	80 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 927 848	3 605 965	-1 678 117
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	352 250	321 883	30 367
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	3 160 097	4 807 848	-1 647 751
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	1 156		1 156
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	1 156		1 156
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	832 345	1 022 880	- 190 535
. Découverts, concours bancaires	314 198	13 732	300 466
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 242	1 242	
. Associés	5 104	19 559	- 14 455
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	109 739	73 847	35 892
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 852 445	3 644 000	- 791 555
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	306 209	249 480	56 729
. Organismes sociaux	150 557	166 652	- 16 095
. Etat, impôts sur les bénéfices		55 119	- 55 119
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 826	16 242	- 2 416
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	33 027	38 342	- 5 315
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	93 373	85 183	8 190
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	48 652	64 894	- 16 242
TOTAL (IV)	4 760 718	5 451 172	- 690 454
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		200	- 200
TOTAL PASSIF (I à V)	7 921 971	10 259 219	-2 337 248

HYPERMAT

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	22 841 102		22 841 102	24 102 273	-1 261 171
Production vendue biens					-5,23
Production vendue services	65 527	159	65 686	85 521	- 19 835
Chiffres d'affaires Nets	22 906 628	159	22 906 787	24 187 794	-1 281 007
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			26 789	32 362	- 5 573
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			201 660	571 355	- 369 695
Autres produits			19 565	16 492	3 073
Total des produits d'exploitation (I)			23 154 801	24 808 003	-1 653 202
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13 271 887	14 869 529	-1 597 642
Variation de stock (marchandises)			1 412 289	799 718	612 571
Achats de matières premières et autres approvisionnements					-10,74
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					76,60
Autres achats et charges externes			5 115 787	5 433 650	- 317 863
Impôts, taxes et versements assimilés			174 239	181 423	- 7 184
Salaires et traitements			1 475 118	1 724 949	- 249 831
Charges sociales			420 354	460 281	- 39 927
Dotations aux amortissements sur immobilisations			397 363	413 172	- 15 809
Dotations aux provisions sur immobilisations					-3,83
Dotations aux provisions sur actif circulant			252 615	377 168	- 124 553
Dotations aux provisions pour risques et charges					-33,02
Autres charges			32 095	153 127	- 121 032
Total des charges d'exploitation (II)			22 551 747	24 413 017	-1 861 270
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			603 055	394 986	208 069
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			894	894	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 365	- 2 365
Différences positives de change			2 234	1 853	381
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					20,56
Total des produits financiers (V)			3 128	4 218	- 1 090
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 156	1 156	N/S
Intérêts et charges assimilées			18 518	49 035	- 30 517
Différences négatives de change			3 320	1 537	1 783
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					116,01
Total des charges financières (VI)			22 994	50 572	- 27 578
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-19 866	-46 354	26 488
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			583 189	348 632	234 557

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	66 851	65 150	1 701	2,61
Produits exceptionnels sur opérations en capital	74 122		74 122	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		309 567	- 309 567	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	140 973	374 718	- 233 745	-62,38
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139 702	206 941	- 67 239	-32,49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86 880	26 219	60 661	231,36
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 578	39 680	- 36 102	-90,98
Total des charges exceptionnelles (VIII)	230 161	272 840	- 42 679	-15,64
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-89 188	101 878	- 191 066	-187,54
Participation des salariés (IX)	44 460	57 282	- 12 822	-22,38
Impôts sur les bénéfices (X)	97 292	71 345	25 947	36,37
Total des Produits (I+III+V+VII)	23 298 903	25 186 938	-1 888 035	-7,50
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	22 946 653	24 865 056	-1 918 403	-7,72
RESULTAT NET	352 250	321 883	30 367	9,43
Dont Crédit-bail mobilier	18 545	16 552	1 993	12,04
Dont Crédit-bail immobilier				

HYPERMAT

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 921 971,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 352 249,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositifs du règlement 2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 18 décembre 2022 relatif aux Plan Comptable Général modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 Juin 2014.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes. Au 30/09/2025, les provisions se composent uniquement de la provision pour perte de change d'un montant de 1 155,56 euros.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Le stock est évalué à 4 394 300 euros, auquel il convient d'ajouter 720 655 euros de stock flottant au 30 septembre 2024.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée pour un montant de 541 113 euros. Elle est déterminée à partir des taux suivants :

Les stocks d'articles sans rotation :

- 50% sur les références sans rotation de 12 à 24 mois : 30 824 euros
- 75% sur les références sans rotation de 24 à 36 mois : 48 904 euros
- 100% sur les références sans rotation de plus de 36 mois : 97 462 euros.

Les stocks lents sont provisionnés en appliquant les méthodes suivantes :

Les stocks d'articles ayant une rotation supérieure à 12 mois, le temps d'écoulement d'un article est déterminé à partir de la quantité moyenne vendue sur les 12 derniers mois glissants. Ainsi les articles créés durant le dernier exercice ne sont pas pris en compte. Les articles ayant eu une entrée dans les 6 derniers mois glissants sont exclus.

- 10% sur les références dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois : 32 425 euros
- 20% sur les références dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois : 38 204 euros
- Références dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois :
 - > 50% sur les références ayant une date de dernière entrée comprise entre 12 et 24 mois : 96 487 euros
 - > 75% sur les références ayant une date de dernière entrée comprise entre 24 et 36 mois : 98 422 euros
 - > 100% sur les références ayant une date de dernière entrée supérieure à 36 mois : 112 489 euros

MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Afin de tirer les conséquences de la conjoncture actuelle sur l'écoulement des stocks à faible rotation, les modalités de calcul de la provision pour dépréciation des stocks ont été modifiées.

Anciennes règles :

Une provision pour dépréciation est constituée sur les stocks d'articles ayant une rotation supérieure à 12 mois. Le temps d'écoulement d'un article est déterminé à partir de la quantité moyenne vendue sur les 12 derniers mois glissants. Ainsi les articles créés durant le dernier exercice ne sont pas pris en compte.

Les articles ayant eu une entrée dans les 6 derniers mois glissants sont exclus.

Les stocks lents sont provisionnés en appliquant les méthodes suivantes :

- Références dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois : provisionnées à 10%
- Références dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois : provisionnées à 20%
- Références dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois : provisionnées à 50%

L'incidence se monte à 179 079 euros de dotation complémentaire dans les comptes de l'exercice.

Une reprise de provision a été constatée pour un montant de 124 811 euros et une provision a été dotée pour un montant de 202 409 euros.

Le fonds commercial, ayant une durée illimitée, n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater qu'il n'y a pas de dépréciation à comptabiliser, la valeur d'usage du fonds commercial étant supérieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Créances et dettes : les créances et les dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises : les dettes et les créances en monnaie étrangère sont converties en euros sur la base du dernier cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultat de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 266 786

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	266 786		266 786	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	266 786		266 786	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 635 308

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	354 941	1 494	8 000	348 435
Immobilisations corporelles	5 140 743	186 055	76 907	5 249 891
Immobilisations financières	12 392	24 590		36 982
TOTAL	5 508 076	212 139	84 907	5 635 308

Amortissements et provisions d'actif = 3 334 259

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	85 484	2 856	8 000	80 340
Immobilisations corporelles	2 912 108	396 090	54 278	3 253 919
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 997 592	398 946	62 278	3 334 259

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess brev dt sim	81 650	80 340	1 310	De 1 à 5 ans
Fonds commercial	266 786	0	266 786	Non amortiss.
Terrains	60 000	0	60 000	Non amortiss.
Autres ensembles imm	300 000	226 810	73 190	De 10 à 30 ans
Agenc.inst.gen.(exo	276 684	264 242	12 442	De 5 à 10 ans
Materiel industriel	157 355	135 202	22 153	De 1 à 7 ans
Agencements, amenge	3 860 464	2 209 487	1 650 976	De 1 à 20 ans
Materiel de transport	143 374	126 395	16 979	De 1 à 5 ans
Materiel de bureau	300 632	254 174	46 458	De 3 à 5 ans
Mobilier	47 996	37 609	10 387	De 3 à 10 ans
immobs en cours	16 117	0	16 117	Non amortiss.
Avance et acompte sur i	87 270	0	87 270	Non amortiss.
TOTAL	5 598 326	3 334 259	2 264 067	

Etat des créances = 1 056 004

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 392		12 392
Actif circulant & charges d'avance	1 043 612	756 776	286 836
TOTAL	1 056 004	756 776	299 228

Provisions pour dépréciation = 872 740

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	463 515	202 409		124 811	541 113
Comptes de tiers	348 492	53 784		70 650	331 626
Comptes financiers					
TOTAL	812 007	256 194		195 461	872 740

Produits à recevoir par postes du bilan = 208 713

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	24 680
Autres créances	184 034
Disponibilités	
TOTAL	208 713

Charges constatées d'avance = 77 811

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 800 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50000	16,00	800 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	50000	16,00	800 000

Provisions = 1 156

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		1 156			1 156
TOTAL		1 156			1 156

Etat des dettes = 4 650 979

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 146 543	507 377	572 803	66 363
Dettes financières diverses	6 346	6 346		
Fournisseurs	2 852 445	2 852 445		
Dettes fiscales & sociales	503 620	503 620		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	93 373	93 373		
Produits constatés d'avance	48 652	48 652		
TOTAL	4 650 979	4 011 813	572 803	66 363

Dettes représentées par des effets de commerce = 191 120

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	191 120
Autres dettes	
TOTAL	191 120

Charges à payer par postes du bilan = 1 446 635

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	857
Emp. & dettes financières div.	5 104
Fournisseurs	1 147 909
Dettes fiscales & sociales	292 664
Autres dettes	101
TOTAL	1 446 635

Produits constatés d'avance = 48 652

Les produits constatés d'avance correspondent à l'anticipation de marge réalisée sur le chiffre d'affaires généré par les articles en "reste à livrer".

Informations complémentaires sur le bilan passif

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Catégories	Montant
CADRES	13 173
NON CADRES	96 601
Engagement total	109 773

Hypothèses de calculs retenus

départ à l'âge de la retraite : 65 ans - 67 ans

taux d'actualisation de 3,50 %

revalorisation des salaires : cadres 2 % et non cadres 1,5 %

charges sociales et fiscales patronales: 25,38 % (cadres et non cadres)

contribution employeur: 50%

Annexe aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 22 906 787**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	22 841 102	99,71 %
Prestations de services	61 918	0,27 %
Produits des activités annexes	3 767	0,02 %
TOTAL	22 906 787	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Détail des transferts de charges

- Refacturation intra-groupe 3 760
- Transfert de charges (frais sur revient) 20
- Refacturation œuvres sociales - 5 080
- Transfert de charge Marketing 357

Transferts de charges 30/09/2025 - 943

Détail des réduction d'impôts

- Réduction d'impôts Mécénat : 11 404

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37 766
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	37 766

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens	14	
Employés	36	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	52	0

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

PHYSALIE HOLDING immeuble Expo ZI de la Jambette 97232 Lamentin

Annexe aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, il n'y a pas d'évènement postérieur à souligner.

HYPERMAT

Annexes complémentaires aux comptes annuels

Annexes complémentaires aux comptes annuels

ENGAGEMENTS DE LLD

Locations longue durée		Loyers restant à payer TTC			
	Date de fin	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Imprimante 004469 (1081 € /trim) 06/02/2020 au 05/02/2026	févr.-26	1 081			1 081
TOTAL		1 081	-	-	1 081

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Crédit bail	Valeur d'origine	Loyers restant à payer TTC				
		A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	Valeur résiduelle
CREDIT BAIL TUCSON GJ 448 LC du 20/09/2022 au 19/09/2027 (60 mois)	48 210	8 879	8 139		17 018	482
CREDIT BAIL NEW PARTNER GN-670-QM du 27/04/2023 au 26/04/2027 (48 mois)	26 131	7 439	3 720		11 159	284
CREDIT BAIL COLONNE CANTILEVER du 26/09/2025 au 25/09/2029	74 122	21 783	63 534		85 318	804
CREDIT BAIL TUCSON HE 642 WV du 25/09/2025 au 24/09/2030	46 390	10 338	40 492		50 831	465
TOTAL	194 853	48 440	115 886	-	164 326	2 035

DETAIL RESULTAT EXCEPTIONNEL**Produits exceptionnels****Montant**

Ajustements divers	4 116
PCEA	74 122
Refacturation frais de gardiennage exceptionnels	32 222
Cessions diverses	5 422
Clients Crédoiteurs Prescrits	5 571
Solde bons d'avoir périmés au 30/09/2025	19 520

Sous total 140 973

Charges exceptionnelles**Montant**

Dons	4 500
Frais de Gardiennage Exceptionnels	130 972
Mécénat 2017 et 2019 non reçu	2 490
Ajustements divers	1 741
VCEAC	86 880
Dépréciation débiteurs divers	3 578

Sous total 230 161

Résultat Exceptionnel

- **89 188**

CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES OU RECUES

CATEGORIE D'ENGAGEMENT	TOTAL	DIRIGEANTS	ETAT	FILIALES	AUTRES
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>					
-					
* Effets escomptés non échus					
* Avals et cautions					
* Engagements en matière de pensions et retraites	109 773				109 773
* Autres engagements donnés					
TOTAL	109 773	-	-	-	109 773
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
*Cautions, garanties sur emprunts & découverts					
- emprunt BECM 500 K€	236 889	236 889			
(Caution solidaire de PHYSALIE Holding)					
- emprunt BECM 500 K€	320 489	320 489			
(Caution solidaire de PHYSALIE Holding)					
- emprunt BECM 500 K€	274 806	274 806			
(Caution solidaire de PHYSALIE Holding)					
- Ligne de Découvert bancaire BECM 525 K€					
(Caution de PHYSALIE Holding)					
- Découvert bancaire BRED 600 K€	313 242	313 242			
(Caution de PHYSALIE Holding pour 720 K€)					
TOTAL	1 145 426	1 145 426	-		-
<u>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
-					
* Location longue durée	1 081				1 081
* Crédit-bail	166 361				166 361
TOTAL	167 442	-		-	167 442

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Entreprises liées et Participations	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
<u>DETTES</u>				
* Emprunts et dettes financières diverses				
* Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
MATDOM	13 734	13 734		
JARDIPRO	86	86		
* Dettes fournisseurs et rattachés				
PHYSADIS	230 338	230 338		
PHYSADIS FNP	313 044	313 044		
PHYSALIE - FNP	2 134	2 134		
MATDOM	80	80		
CARINET				
PHYSAMAT BRICO (avec FNP)	103 373	103 373		
PHYSAMAT CARRELAGE	7 392	7 392		
Zabac 1 FNP	16 005	16 005		
Zabac 2 FNP	8 100	8 100		
Zabac 3 FNP	273	273		
Zabac 4 FNP	352	352		
Flood FNP	15 162	15 162		
HD CAPITAL				
* Autres dettes				
Physalie Holding (intérêts c/c)				
Physadis				
Physalie	8	8		
Expo carrelage				
<u>CREANCES</u>				
* Avances , acomptes fournisseurs et comptes rattachés				
Physadis	88 155	88 155		
Physadis FAE	16 049	16 049		
Physamat				
Haut Deco				
* Créances clients et comptes rattachés				
Physadis				
Expo				
* Autres créances				
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				

* Intérêts et charges assimilées				
Physalie Holding	5 104			
Intérêt Fusion d'échelle	593			
* Dotations provisions				
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
* Produits de participations				
* Produits des créances				
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de Variation des Capitaux Propres				
Libellé	30/09/2024	Var+	Var-	30/09/2025
Capital Social	800 000			800 000
Réserve Légale	80 000			80 000
Autres Réserves	3 605 965	321 883	- 2 000 000	1 927 848
<i>dont distribution de dividendes 2 000 000</i>				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	321 883	352 250	- 321 883	352 250
Total Situation Nette	4 807 848	674 133	- 2 321 883	3 160 098